

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 92 (1941)
Heft: 12

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

activer l'élagage naturel ; mal nous en a pris, car une neige précoce a brisé plus de 200 perches en choisissant les plus élevées. Le $\frac{1}{10}$ à peine se trouvait dans les bouquets éclaircis, où le desserrement avait été pratiqué en n'enlevant qu'un arbre ou deux, mais en recommençant tous les 5 ans, un desserrement aussi progressif ne retardait guère l'élagage naturel.

William Borel.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent, du 3 novembre 1941, à Zurich.

1^o Le nouveau comité permanent s'est constitué comme suit :

Président : *Hans Jenny*, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Coire.

Vice-président : *Ernest Schönenberger*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Tavannes.

Caissier : *Hans Fleisch*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Zurich.

Secrétaire : *Wilhelm Omlin*, inspecteur forestier cantonal, à Sarnen.

Adjoint : *Rolet Loretan*, inspecteur forestier cantonal, à Sion.

2^o *Mutations.* Deux membres fidèles de notre société sont décédés récemment, soit MM. X. *Burri*, a. inspecteur forestier des C. F. F. et J. *Renggli*, tous deux à Lucerne.

3^o Il est donné suite à une demande de la rédaction du « Journal forestier suisse », tendant à obtenir une subvention à prélever du « Fonds pour publications », pour faire paraître, dans le dit périodique, un travail du Dr W. Naegeli sur les rideaux-abris contre le vent.

4^o Il est décidé de publier, à titre de supplément de nos périodiques, en langue française, une étude du Dr E. Hess sur le *mélèze*. Il contiendra un résumé en langue allemande. Nos sociétaires pourront toucher ce supplément en utilisant une carte de commande spéciale.

5^o L'inspecteur forestier Ammon, à Thoune, a fait parvenir une requête, dans laquelle il exprime le vœu que la S. F. S. prenne position dans la question des dommages, d'ordre cultural, causés aux forêts par les surexplotations imposées aujourd'hui. Après un long échange de vues, le comité arrive à cette conclusion qu'il convient, pour le moment, de renoncer à une telle manifestation. Cela pour la raison qu'à côté des questions proprement culturelles, celles d'ordre économique ont acquis une très grosse importance. Comme toutes les autres branches de l'économie suisse, la forêt doit aujourd'hui remplir sa tâche complètement. C'est à cette condition qu'elle pourra, à l'avenir, demander d'être mise au bénéfice de certains droits, ainsi celui concernant une amélioration de l'organisation du service forestier. Toutefois, le comité ne manquera pas d'examiner les questions soulevées par A. Ammon et, éventuellement, de présenter un rapport à leur sujet.

6^o Il est pris connaissance de l'exposé de la « motion Vieli » au Conseil des Etats. Et, au sujet de la commission spéciale chargée de la préparation de la révision de la législation forestière fédérale — que préside M. Bavier, inspecteur forestier cantonal — on apprend avec satisfaction que celle-ci a déjà fourni un important travail.

7^o Il est pris note avec quelque surprise que nos requêtes au Département de l'Intérieur, touchant l'organisation du service forestier et l'extension désirable de la chaire de politique forestière, à notre Ecole forestière, sont restées jusqu'ici sans réponse.

8^o M. Schönenberger exprime le vœu que le comité permanent fasse les démarches voulues afin de faire bénéficier, comme autrefois, « les stagiaires forestiers » d'une rétribution raisonnable. Celle payée précédemment, de 100 fr. par mois, a été supprimée lors de la mise en vigueur du programme fédéral d'économies. Il y aurait lieu d'examiner la question de savoir si les cantons, dans lesquels sont occupés ces stagiaires, ne pourraient pas être invités à payer cette indemnité.

Tavannes, le 17 novembre 1941.

Le secrétaire démissionnaire : *E. Schönenberger.*

COMMUNICATIONS

Société vaudoise de sylviculture.

Course annuelle des 16 et 17 juin 1941.

(Suite et fin.)

Fabrique de cellulose de bois S. A., à Attisholz.

Tout propriétaire ou gérant de forêts, en Suisse, connaît de nom cette usine, pour lui avoir déjà livré des rondins de papeterie. Attisholz est pour nous presque le synonyme de cellulose, ce qui est dû non seulement à l'ancienneté mais encore à l'importance et à la capacité de production considérables de l'entreprise.

Elle a été créée dans les années 1880 et 1890 par M. B. Sieber, chimiste réputé, dont le nom est lié, dans le monde entier, à celui des promoteurs de l'emploi du bois pour la fabrication de la cellulose et du papier. Le directeur actuel est le fils du fondateur de la maison, qui l'a développée jusqu'à en faire une des entreprises industrielles dominantes dans notre pays. La troisième génération des Sieber prend déjà une part active dans la marche de l'usine, et il est équitable de mettre en évidence l'activité d'une pareille lignée de techniciens hors pair, à laquelle la forêt suisse doit beaucoup et dont elle ne saurait plus se passer. On peut, en effet, difficilement concevoir la culture intensive des bois sans le débouché que lui fournit l'industrie de la cellulose et du papier.

La fabrication de la cellulose de bois repose sur le principe de l'élimination, par des procédés chimiques, de toutes matières orga-